



DEMANDE D'ABONNEMENT RIVERAIN POUR LE PARKING P1 SCHAERBEEK*

La commune de Schaerbeek, parking.brussels et la SNCB s'associent pour mettre à disposition des riverains des abonnements 24/7 dans le parking P1 Schaerbeek sis Avenue Monplaisir (*entrée en face du n°107*) à 1030 Schaerbeek.

(Également disponible sur : <https://parking.brussels/fr/parksharing>)

Données du demandeur

Nom - Prénom : N° registre national :
Adresse : Téléphone (GSM) :
..... Email :

Données du véhicule

Immatriculation : Au nom de :

Documents à joindre à la demande

Copies recto de la carte d'identité et du certificat d'immatriculation (partie véhicule)

Le demandeur déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont correctes et s'engage à fournir tout renseignement modifiant ces dernières.

Votre préférence pour récupérer le badge

- Siège (rue de l'Hôpital 31 à 1000 Bruxelles de 8h30 à 13h du lundi au vendredi)
- À l'antenne de Schaerbeek (Pl. Colignon 12, horaires :
 - Lundi : 8h30 - 12h30
 - Mardi : 8h30 - 12h30, 14h - 16h30
 - Mercredi : 8h30 - 12h30
 - Jeudi : 14h - 19h
 - Vendredi : 8h30 - 12h30)
- Courrier postal

*Ce formulaire est à envoyer par mail (myparking@parking.brussels) avec les pièces justificatives (pour les exemplaires papiers)

Date :

Signature.....

Conditions générales d'utilisation

Condition d'octroi d'un abonnement :

- Résider à moins de 700 mètres de l'entrée du parking

Si le demandeur ne rentre pas dans la condition d'octroi d'un abonnement ou si le parking est complet, la demande sera refusée.

S'il manque des informations, le dossier du demandeur sera considéré comme incomplet et sa demande d'abonnement sera en attente. Le demandeur disposera d'un délai de 5 jours calendriers à partir de l'envoi du mail notifiant le caractère incomplet du dossier pour fournir les données ou pièces manquantes. Passé ce délai, si ces données ne nous sont pas parvenues, la demande sera automatiquement annulée et la place sera attribuée au client suivant dans la liste d'attente. Toute modification des données relatives à l'usage d'un abonnement (changement d'adresse, véhicule de remplacement) doit être signalée immédiatement à l'Agence par mail.

Toutes les communications se font exclusivement par email.

En cas d'évènement nécessitant l'occupation de tout ou partie du parking, il peut être demandé à l'abonné de sortir son véhicule du parking. parking.brussels s'engage à le prévenir au moins 3 semaines avant ledit évènement. Les véhicules des abonnés peuvent être enlevés en cas de force majeure notamment pour des raisons de sécurité ou en cas d'abandon de véhicule.

L'abonné, en utilisant nos services, accepte sans réserve ces conditions d'utilisation et s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur (ROI) du parking.

L'Agence du stationnement se réserve le droit de refuser une demande d'abonnement si le demandeur communique des renseignements inexacts ou incomplets. De plus, si des éléments erronés sont constatés par la suite, l'Agence pourra annuler immédiatement tout abonnement en cours de validité. L'Abonné ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Les données à caractère personnel communiquées seront traitées par le personnel de l'Agence du stationnement dans le respect des conditions de la loi portant sur la vie privée.

Pour le surplus, la politique de confidentialité suivie par l'Agence est consultable sur le site de l'Agence : <https://parking.brussels/fr/politique-de-confidentialite> .

Paieiment

Sur base de validation de votre dossier, nous vous enverrons les modalités de paiement.

Lorsque parking.brussels a bien reçu ces informations, une invitation à effectuer le paiement par virement bancaire est envoyée par mail. Le demandeur dispose de 5 jours calendriers pour effectuer le paiement. Passé ce délai, et en l'absence de paiement, la demande sera automatiquement annulée et la place attribuée au client suivant dans la liste d'attente.

Le tarif est de 150€ TVAC par trimestre.

Une caution de 12,50€ TVAC est également demandée pour le badge et sera rendue au moment de sa restitution.

Les abonnements trimestriels ne sont pas remboursables.

L'abonné est averti par mail de l'échéance de son abonnement. L'abonné peut prolonger la validité de son abonnement en effectuant son paiement par virement bancaire conformément au courrier qui sera annexé.

Il n'est pas nécessaire de renvoyer le formulaire ni les documents du véhicule dans le cadre d'un renouvellement.

Si dans un délai de 5 jours calendriers, le paiement n'est pas réalisé, parking.brussels pourra considérer que l'abonné ne souhaite pas prolonger son abonnement et il n'aura plus accès au parking (le badge sera désactivé). Il disposera

d'1 mois à compter du jour de l'envoi de l'email de notification pour restituer son badge. Passé ce délai, parking.brussels se réserve le droit de conserver intégralement le montant de la caution.

Contact

PARKING.BRUSSELS

Agence régionale bruxelloise du stationnement

Service clientèle

Antenne Nord-Est

Place Colignon, 12 à 1030 Schaerbeek

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 excepté le jeudi ; le mardi de 14h à 16h30 ; le jeudi de 14h à 19h00

Envoi et dépôt – Siège de l'Agence

Rue de l'Hôpital, 31 à 1000 Bruxelles

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00

Téléphone : 0800 35 678 (Gratuit)

E-mail : myparking@parking.brussels